
Rapport annuel du Conseil d'éthique 2025

1. Introduction

Le présent rapport couvre la période entre les assemblées générales de la SSS-O du 5 septembre 2024 à Aarau et du 6 novembre 2025 à Genève. Au cours de cette période, le Conseil d'éthique a tenu cinq séances ordinaires. Comme toujours, celles-ci ont été complétées par des réunions en ligne convoquées à court terme et, de manière générale, par un échange intensif de courriels.

Des discussions ont également eu lieu avec les organes responsables (OFS et CORSTAT). Après le départ du président de la SSS-O, Giorgio Maric, le contact a pu être rapidement établi avec sa successeure, Andrea Schnell, présidente par intérim. En tant que responsable de la révision de la Charte, le président du Conseil d'éthique a eu des échanges intensifs avec le groupe de travail ReviCharta et a participé à d'innombrables discussions au niveau de la direction de ce GT. Outre la participation à des événements désormais traditionnels tels que le « Datendialog » à Bâle, la réunion LUSTAT à Lucerne ou le Swiss commUNITY Day on Data à Berne, il convient de mentionner une présentation sur le développement de la statistique publique devant le groupe d'entreprises de l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT).

2. Membres

Il n'y a pas eu de changements, le Conseil d'éthique se compose comme suit :

Président :	Peter Laube, Bâle
Statistique fédérale :	Jean-Pierre Renfer (vice-président), Office fédéral de la statistique Marc Gindraux, Office fédéral de la statistique Markus Wüest, Office fédéral de l'énergie
KORSTAT :	Alexandre Oettli, Statistique Vaud Martina Tresch, Office de l'économie du canton de Schwyz
Expert :	vacant
Secrétariat :	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique

3. Mesures d'économie et confiance dans les statistiques publiques

Les demandes mineures adressées au Conseil d'éthique ont pu être réglées dans le cadre d'échanges avec les personnes concernées. Aucune demande importante n'a été reçue au cours de la période sous revue. Aucune violation de la Charte n'a été portée à la connaissance du Conseil d'éthique. Toutefois, la confiance dans les chiffres publiés par la Confédération a quelque peu souffert ces derniers temps dans l'opinion publique à la suite de quelques erreurs de calcul. Même s'il ne s'agissait généralement pas d'erreurs dans les statistiques publiques, les médias ont parfois remis en question de manière assez indifférenciée la qualité et donc la crédibilité des statistiques publiques. Il reste à voir si les pressions actuelles en matière d'économies donneront

lieu à une couverture médiatique négative des statistiques publiques. Certaines déclarations récentes isolées vont dans ce sens et incitent le Conseil d'éthique à suivre l'évolution de la situation.

Après qu'un article de journal ait récemment accusé de manière assez polémique l'Office fédéral de la statistique de partialité, le Conseil d'éthique a discuté de l'opportunité et de la manière de réagir à une telle accusation isolée. Il est parvenu à l'unanimité à la conclusion qu'il ne fallait généralement pas réagir à un article de presse isolé, à une déclaration isolée, etc. Outre le fait que la diversité des médias rend une telle démarche pratiquement impossible, il n'est pas souhaitable de donner de la publicité à des déclarations isolées, fausses ou malveillantes, en y répondant. En revanche, lorsqu'un thème est largement relayé par les médias, une prise de position ou une recommandation du Conseil d'éthique sur une base consolidée est indiquée.

Outre l'indépendance professionnelle, la crédibilité de la statistique publique repose avant tout sur la qualité de ses produits. La Charte révisée constitue désormais un document de référence pour l'ensemble de la statistique publique en matière d'assurance qualité.

4. Révision de la Charte

La Charte révisée a été publiée conjointement par les organes responsables et le Conseil d'éthique le 25 mars 2025, accompagnée d'un communiqué de presse et d'une vidéo. Le Conseil d'éthique était représenté au sein du groupe de travail ReviCharta (Peter Laube, Alexandre Oettli). D'autre part, il a suivi l'ensemble du processus d'évaluation et de révision en tant qu'organe et a approuvé toutes les étapes importantes. Après le travail de groupe, la finalisation de la Charte, en particulier la rédaction des quatre versions linguistiques (allemand, français, italien et anglais), s'est avérée très fastidieuse pour la direction du groupe de travail ReviCharta (Peter Laube, Markus Baumann de l'OFS). En effet, le rapprochement avec le code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Code of Practice, CoP) a ouvert des possibilités de comparaison sur le plan du contenu et de la langue qui n'existaient pas avec la Charte précédente.

La Charte révisée tient compte de l'évolution des services statistiques vers des centres de compétences en matière de gestion des données et de science des données. En se rapprochant du CoP tout en conservant les spécificités du système statistique fédéraliste, un document de référence a été créé pour l'ensemble de la statistique publique. À l'avenir, tous les services de statistique devraient avoir la possibilité d'échanger leurs bonnes pratiques relatives à la Charte ou leurs expériences issues d'autoévaluations, comme cela était jusqu'à présent réservé aux membres de la CORSTAT dans le cadre du projet EvalCharta. Avec l'extension prévue d'EvalCharta aux services de la statistique fédérale, la réflexion sur les questions d'éthique professionnelle pourra s'inscrire dans le quotidien de nombreux services de statistique grâce à un cadre institutionnalisé. La Charte pourrait ainsi devenir la pierre angulaire d'un cadre de qualité commun pour le système statistique suisse. Son développement continu est apparu clairement lors des travaux de révision et pourrait déboucher sur des documents complémentaires tels qu'un glossaire ou un cadre suisse d'assurance qualité.

Le Conseil d'éthique salue bien entendu le développement d'un cadre de qualité commun et se réjouit de continuer à collaborer au sein des instances concernées telles que le groupe de travail EvalCharta.

5. Relance du site web et présence sur « swissdatacommUNITY »

Après une refonte complète, [le site web du Conseil d'éthique](#) fait peau neuve. Le Conseil d'éthique est désormais également présent sur la plateforme [swissdatacommUNITY](#), le « lieu de rencontre des communautés de données ». Le site web et la plateforme se complètent, sont tous deux accessibles au public et, bien sûr, reliés entre eux. Le portail de la Société suisse de statistique ([SSS](#)) contient désormais également de brèves informations sur le Conseil d'éthique, avec les liens correspondants.

Le site web du Conseil d'éthique, accessible à l'adresse actuelle, doit servir de point d'entrée au grand public. Il contient des informations sur le Conseil d'éthique et la Charte. Il offre également la possibilité de contacter le Conseil d'éthique pour des questions générales sur les statistiques publiques ou pour signaler des violations des principes de la Charte.

Sur « swissdatacommUNITY », on trouve des documents supplémentaires du Conseil d'éthique tels que le mandat, le règlement, les rapports annuels, les recommandations et les études de cas. La plateforme offre également au Conseil d'éthique la possibilité de se mettre en réseau avec des instances actives dans les domaines de la statistique, de la gestion des données, de la science des données, des données publiques ouvertes, etc. et, inversement, d'être reconnu par celles-ci en tant que Conseil d'éthique. La plateforme comprend en outre un espace réservé aux membres du Conseil d'éthique pour le stockage de documents internes tels que les procès-verbaux des séances, etc.

Comme prévu, l'archivage restera à régler l'année prochaine. Même si le Conseil d'éthique, en tant qu'association de droit privé, n'est pas soumis à la loi sur l'archivage, il convient de trouver une solution pour conserver certains documents et les rendre accessibles à la postérité. Il y aura beaucoup à trier, à numériser et à archiver.

6. Personnel

Le Conseil d'éthique perd deux membres de longue date, Alexandre Oettli et Jean-Pierre Renfer. En dérogation au règlement, qui exclut une réélection après deux mandats de quatre ans chacun, tous deux avaient accepté de rester en fonction deux ans jusqu'à la révision de la Charte. La prolongation de leur mandat a été approuvée à l'unanimité, afin que leurs connaissances et leur expérience ne soient pas perdues en plein processus de révision. Jean-Pierre Renfer, vice-président du Conseil d'éthique, a apporté une contribution particulière dans le domaine de la science des données en tant que chef de la section « Méthodes statistiques » de l'OFS, tandis qu'Alexandre Oettli a siégé au sein du groupe de travail ReviCharta en tant que représentant du Conseil d'éthique. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur engagement particulier et, plus généralement, pour leur collaboration au sein du Conseil d'éthique.